

« Une augmentation salariale en demi-teinte »

le 13 Décembre 2022, date de la prochaine CPPNI, la dernière et ultime proposition patronale concernant l'augmentation des salaires de base de la branche des P2ST sera adoptée. Le 15 Décembre, le gouvernement dévoilera le montant de la revalorisation automatique du SMIC.

Grille salaire

Coeff	Ind	Point	Rem brut	%
120	444	3,876	1720,94€	7,34%
130	446	3,876	1728,70€	7,34%
140	448	3,876	1736,45€	7,34%
150	450	3,876	1744,20€	7,34%
160	452	3,876	1751,95€	7,34%
170	456	3,876	1767,46€	7,34%
190	462	3,876	1790,71€	6,65%
200	504	3,653	1841,11€	3,73%
220	522	3,653	1906,87€	2,02%
230	536	3,653	1958,01€	2,09%
240	551	3,653	2012,80€	2,16%
250	565	3,653	2063,95€	1,88%
260	584	3,653	2133,35€	1,80%
280	671	3,65	2449,15€	1,00%
290	719	3,65	2624,35€	1,11%
300	842	3,65	3073,30€	1,04%
330	854	3,65	3117,10€	1,09%
360	913	3,65	3332,45€	1,00%
390	988	3,65	3606,20€	1,08%
420	1062	3,65	3876,30€	1,05%
450	1298	3,65	4737,70€	1,03%
500	1535	3,65	5602,75€	1,01%
550	1691	3,65	6172,15€	1,00%

Grille salaire (effectifs commerciaux)

Coeff	Ind	Point	Rem
280	671	3,65	32 328,78€
290	719	3,65	34 641,42€
300	842	3,65	40 567,56€
330	854	3,65	41 145,72€
360	913	3,65	43 988,34€
390	988	3,65	47 601,84€
420	1062	3,65	51 167,16€
450	1298	3,65	62 537,64€
500	1535	3,65	73 956,30€
550	1691	3,653	81 472,38€

Pour les 6 premiers coefficients de la branche, l'augmentation est de 7,34% (6,65% pour le coefficient 190). Cette augmentation concerne 80% des salariés. C'est une satisfaction pour les organisa-

tions syndicales, mais une satisfaction à relativiser. D'une part, l'augmentation des salaires est inférieure aux revendications de la CGT.

Grille salaire revendications CGT

Coeff	ind	Rem/brut
120	442	2002,26
130	444	2011,32
140	446	2020,38
150	448	2029,44
160	450	2038,5
170	458	2074,74
190	477	2160,81

D'autre part, la réalité des chiffres annoncés et la coïncidence du calendrier nous incite à rester vigilantes.

Quel sera le montant du SMIC en 2023 ?

Le 15 décembre, soit 2 jours après la CPPNI du 13 décembre, le gouvernement dévoilera le montant de la revalorisation automatique du SMIC. Une augmentation qui, au 1er janvier et compte tenu de l'inflation, devrait s'élever à 1.8 ou 2%. Voilà qui rend la « générosité » des augmentations patronales, soudainement plus modeste. Aux alentours de 5,34% pour les 6 premiers coefficients, 4,65% pour le coefficient 190, 1,73% pour le coefficient 200 et 0.2% pour le 220. Que dire des professions cadres dont l'augmentation est plus symbolique que significative ?

Quelle sera l'inflation en 2023 ?

Difficile de prévenir l'avenir, mais le présent nous enseigne que l'inflation sur les marques nationales alimentaires a atteint 10 % en 2022 et aucune amélioration n'est annoncée pour 2023.

Compte tenu de ces éléments, la CGT demandera lors de la CPPNI du 13 décembre l'application effective des augmentations dès signature de l'accord, sans attendre son extension au mois de Mars, Avril ou Mai...

Newsletter :

<https://www.soc-etudes.cgt.fr/lettre-dinformation/inscription-a-la-liste-de-diffusion/>
Site Internet : <http://www.soc-etudes.cgt.fr/>

